

Les médicaments antidouleur au cours de l'allaitement



Au cours de l'allaitement, le paracétamol et l'ibuprofène sont les médicaments antidouleur les plus sûrs.

● En cas de douleur, privilégier d'abord des mesures non médicamenteuses (repos, massage, application de chaud ou de froid, etc.). Un médicament est à envisager quand le soulagement n'est pas suffisant.

Paracétamol et ibuprofène

● Par prudence, les recommandations officielles déconseillent souvent l'allaitement en cas de prise de médicament antidouleur par la mère (a). Cependant, plusieurs de ces médicaments sont compatibles avec un allaitement, en particulier le paracétamol et l'ibuprofène (b).

● Le paracétamol passe en très faible quantité dans le lait. Il est sans danger pour l'enfant.

● L'ibuprofène passe très peu dans le lait. C'est l'anti-inflammatoire le mieux étudié chez les enfants, notamment au cours de l'allaitement. Il est compatible avec l'allaitement, sans danger avéré pour l'enfant.

● À éviter pendant l'allaitement : l'aspirine (acide acétylsalicylique), qui pourrait entraîner des effets indésirables chez l'enfant. Éviter aussi les autres anti-inflammatoires, dont les effets sur le nourrisson sont mal connus.

Morphine et autres opioïdes : suspendre l'allaitement

● Les antidouleurs opioïdes (codéine, morphine, tramadol, etc.) passent dans le lait maternel et peuvent provoquer chez l'enfant des effets indésirables graves et imprévisibles tels que des difficultés pour respirer.

● En cas de douleur justifiant l'utilisation d'un antidouleur opioïde : suspendre l'allaitement maternel. Il est possible de tirer le lait pour entretenir la lactation et le jeter le temps du traitement. La codéine est parfois proposée pour soulager quand le paracétamol et l'ibuprofène ne suffisent pas.

Attention aux médicaments récents

● De manière générale, pendant la grossesse comme pendant l'allaitement, mieux vaut éviter les médicaments récents, sur lesquels on dispose de trop peu d'informations. Demander à un soignant en cas de doute.

©Prescrire - février 2016

a- Par exemple, dans le dictionnaire Vidal, le paragraphe "allaitement" des anti-inflammatoires indique : « Les AINS passant dans le lait maternel, il convient, par mesure de précaution, d'éviter de les administrer chez la femme qui allaite ».

b- Ne pas se fier au nom de marque du médicament, et utiliser son véritable nom (sa dénomination commune internationale ou DCI), indiqué dans la "composition". Si besoin, demander à un pharmacien ou à un médecin.

Sources :

- "Femmes enceintes : morphine, ou parfois buprénorphine, quand le paracétamol ne suffit pas" *Rev Prescrire* 2015 ; **35** (385) : 836.
- "Antalgiques chez une femme qui allaite" *Rev Prescrire* 2004 ; **24** (256) : 836-843.
- "Codéine et allaitement : que faire ?" *Rev Prescrire* 2015 ; **35** (375) : 76-77.